

PREAVIS AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

concernant

une demande de crédit d'investissement additionnel de CHF 656'000.- au crédit d'investissement de CHF 100'000.- accordé dans le cadre du préavis PR23.13PR pour la sécurisation du stade municipal d'Yverdon-les-Bains et de ses accès, intégralement couvert par de nouvelles subventions cantonales

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Dans le cadre du projet de mise en conformité du stade municipal, des mesures de sécurisation accrues ont été nécessaires pour que le club résident, Yverdon Sport FC, puisse évoluer en Super League dès la saison 2023-2024. Conformément aux exigences de la Swiss Football League, le stade a subi d'importants travaux additionnels pour répondre aux normes de sécurité et d'accès, ce qui a entraîné un dépassement significatif du crédit initial de CHF 100'000.- dédié à la sécurité et aux accès. Ces éléments ont été communiqués au Conseil communal le 21 décembre 2023 (CO 23.11).

Travaux supplémentaires exigés par la Swiss Football League

Les travaux entrepris suite au rapport de l'expert agréé de la Swiss Football League incluent, entre autres, des aménagements supplémentaires pour la délimitation des quatre zones distinctes dans le stade par des barrières rigides, des dispositifs de portails anti-paniques, des barrières extérieures permettant la canalisation des flux des supporters ainsi que des raccordements électriques divers pour connecter les locaux annexes, les caméras de sécurité et l'éclairage de secours. Ces interventions indispensables au maintien de l'homologation, qui n'étaient pas encore référencées lorsque le Conseil communal a traité du crédit d'investissement, ont engendré des coûts excédant largement le budget initial. Le contexte temporel très serré a contraint la Municipalité à réaliser les interventions rapidement et à rechercher en parallèle des solutions de financement complémentaires. Certains travaux, dont l'aménagement des barrières à l'extérieur du stade, n'ont pas encore commencé, mais une estimation précise des coûts est à présent possible.

Subventionnement par le Canton et participation d'Yverdon Sport FC

Des démarches pour obtenir des subventions complémentaires auprès du Canton et du Fonds du sport vaudois ont été effectuées et ont abouti favorablement. Ces soutiens financiers exceptionnels permettront de compenser entièrement le dépassement du crédit d'investissement. En effet, il s'est avéré que les obligations auxquelles la Ville a dû faire face et l'urgence dans laquelle elle a dû intervenir lui permettaient d'être éligible pour l'obtention de soutiens supplémentaires via le Fonds d'utilité publique géré par le Conseil d'Etat.

De plus, le club d'Yverdon Sport FC a contribué à hauteur de CHF 670'000.- à certaines installations médias, incluant les LED, un écran géant et les emplacements des caméras, ainsi qu'à hauteur d'environ CHF 1 mio pour la mise en place d'une nouvelle tribune provisoire permettant d'atteindre un nombre suffisant de place assises. Cette prise en charge de ces

travaux ont permis de concentrer l'investissement de la Ville sur les travaux de sécurisation de l'enceinte.

Résumé des investissements

Le préavis PR23.13PR portant sur deux objets distincts, à savoir un crédit relatif à la réfection de l'éclairage ainsi qu'un crédit relatif à la sécurisation du stade et de ses accès, il est proposé ci-dessous un résumé de l'état des deux crédits d'investissement.

Réfection de l'éclairage n° investissement 30.330900.22	Montants réels	Préavis PR23.13PR	Dépassement
<i>CFC 211.5 Béton et béton armé</i>	441'813.60	422'184.00	19'629.60
<i>CFC 232 Installations de courant fort</i>	181'902.25	328'485.00	-146'582.25
<i>CFC 233 Lustrerie</i>	823'539.12	796'980.00	26'559.12
<i>CFC 292 Ingénieur civil</i>	39'545.60	48'465.00	-8'919.40
<i>CFC 293 Ingénieur électricien</i>	163'489.90	129'240.00	34'249.90
<i>CFC 296 Spécialistes</i>	4'453.90	0.00	4'453.90
<i>CFC 564 Expertises</i>	9'029'55	14'010.0	-4'971.45
<i>CFC 569 Divers</i>	80'781.30	21'645.00	59'136.30
Total	1'744'555.22	1'761'000.00	-16'444.78
Sécurisation du stade et des accès n° investissement 30.331400.23			
<i>CFC 211.3 Terrassements</i>	14'751.05	0.00	14'751.05
<i>CFC 232 Installations de courant fort</i>	166'298.00	0.00	166'298.00
<i>CFC 422 Clôtures</i>	465'868.88	80'000.00	385'868.88
<i>CFC 429 Divers</i>	79'693.20	20'000.00	59'693.20
<i>CFC 499 Honoraires divers</i>	5'503.65	0.00	5'503.65
Total	755'739.43	100'000.00	655'739.43
Total dépenses brutes	2'500'294.65	1'861'000.00	639'294.65
Subventions			
<i>Soutien Fonds du sport vaudois</i>	-350'000.00	-350'000.00	0.00
<i>Subvention Fonds d'utilité publique</i>	-661'398.00	0.00	-661'398.00
<i>Subvention Prokilowatt / effetsport</i>	-30'800.00	-30'000.00	-800.00
Total	-1'042'198.00	-380'000.00	-662'198.00
Total dépenses nettes	1'458'096.00	1'481'000.00	-22'903.35
Crédit additionnel (brut)			
Sécurisation du stade municipal et des accès	655'739.43		

Sur la base des coûts supplémentaires nécessaires, la Municipalité demande au Conseil communal de lui accorder un crédit d'investissement additionnel d'un montant brut de CHF 656'000.- pour couvrir les frais de sécurisation du stade municipal et de ses accès. Ce montant est entièrement compensé par des subventions complémentaires.

Coûts et financement

Le crédit d'investissement additionnel est détaillé ci-après :

Sécurisation du stade municipal et de ses accès	Compte n° 34140.23	CHF 656'000.- entièrement couvert par des subventions complémentaire
---	--------------------	--

Les charges annuelles d'exploitation sur ce compte s'élèvent à CHF 82'980.-. Elles comprennent les frais d'intérêts variables du capital investi pour CHF 4'260.-, l'amortissement pour CHF 65'600.- et les frais d'entretien pour CHF 13'120.-. La dépense sera amortie sur 10 ans.



Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- Article 1: La Municipalité est autorisée à prendre à sa charge les travaux de sécurisation du stade municipal nécessaires afin de répondre aux exigences de la Swiss Football League.
- Article 2: Un crédit d'investissement additionnel de CHF 656'000.- lui est accordé à cet effet, montant entièrement compensé par des subventions complémentaires.
- Article 3: La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte d'investissement n° 34140.23 « Sécurisation du stade municipal et de ses accès » et amortie en 10 ans.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic :

P. Dessemontet



Le secrétaire :

F. Zürcher

Délégué de la Municipalité : Monsieur François Armada, municipal en charge du dicastère Bâtiments, sports et activité physique